



Divore pour faut pour immigré algérienne battu par son marie

Par **nass31**, le **23/12/2013** à **20:34**

bonsoir je une femme algérienne de 26 ans marier avec un algérien de nationalité française je suis rentrer ici en vacances en 2011 et quand je lui rencontre ici on s'est marier en 2012 apres il est devenu un autre homme il me frape m'insulte bref je suis tombé enceinte et j'ai passé ma grossesses comme une chienne travail dur il me prend mon argent il ma traité comme un esclave il mefait pas l'amour il me viol par l'anus il ma meme frapé quand j'étais enceint et je suis partie fair une certificat chez le medcin légal est j'ai découvert aussi qu'il était incarcéré déjà pour un viol quand il était jeun est aussi il a un problème psychiatrique,[smile7]ma question si je demande le divorce pour faut est j'ai tout les preuve de le medcin légal qui il a noter toute les trace et les blesur qui ma fait es ce que il peu m'annuler ma carte de séjour sachant que je suis parent d'un enfant français et es ce que il peut m'enlever mon fils je suis vraiment perdu je veux pas vivre avec cette homme qui me respect pas et il a pas de personnalité je sais pas comment il faut faire reponder moi svp

Par **fortinbras**, le **15/01/2014** à **23:17**

- 1- tu es in-expulsable parque tu es mère d'un enfant francais
- 2- les femmes violentées, même sans enfants, ne sont pas expulsée, mais il faut des preuves médicales.
- 3- si l'enfants est en bas age, la mère est toujours prioritaire pour la garde sauf cas spécifiques (maltraitance...etc.
- 4- consulte un avocat pour le divorce c'est mieux. si tu n'a pas les moyens il y a des associations qui aides des personnes dans ton cas.
bon courage.

Par **fortinbras**, le **15/01/2014** à **23:18**

- 1- tu es in-expulsable parque tu es mère d'un enfant francais
- 2- les femmes violentées, même sans enfants, ne sont pas expulsée, mais il faut des preuves médicales.
- 3- si l'enfants est en bas age, la mère est toujours prioritaire pour la garde sauf cas spécifiques (maltraitance...etc.
- 4- consulte un avocat pour le divorce c'est mieux. si tu n'a pas les moyens il y a des

associations qui aides des personnes dans ton cas.
bon courage.